

Projet de Crématorium à Lavernose-Lacasse

Pourquoi un crématorium ? Un besoin affirmé sur le territoire

La crémation est un mode de sépulture choisi par 37,7% des familles en 2017. La crémation représente ainsi plus du tiers des obsèques réalisées en France et notamment en Occitanie. Les prévisions, d'ici une quinzaine d'années, portent la proportion, vers le choix de la crémation, à 50 % des décès.



Les crématoriums qui desservent la région sont principalement ceux de Toulouse, Pamiers et Tarbes. A eux trois, ils effectuent plus de 3 500 crémations par an et sont en progression de 13 % par an, depuis 2012.

Compte tenu de la saturation du crématorium de Toulouse et de la population à desservir à l'échelle du territoire, le SIVOM SAG^e a décidé de créer un nouvel établissement funéraire sur le périmètre de ses communes adhérentes. Ce nouvel équipement sera situé sur la commune de Lavernose-Lacasse au lieu-dit Cantomerle.



Le projet de crématorium à Lavernose-Lacasse

Le projet architectural du crématorium a été conçu pour apporter à chaque famille la quiétude, l'intimité et le confort nécessaires au recueillement en harmonie avec le contexte naturel du site. Les espaces et les circulations ont été réfléchies pour permettre un cheminement progressif invitant chacun à l'hommage (dans une belle salle de recueillement équipée du matériel audio-vidéo nécessaire à la personnalisation de cet instant) et un retour progressif à la vie quotidienne (en mettant à disposition un espace permettant de prendre le temps de partager un moment de convivialité avec les personnes présentes avant de quitter l'établissement).



Le crématorium est conçu pour une activité permettant de réaliser, durant les premières années, de 300 à 800 offices au moyen d'équipements techniques conformes à la réglementation en vigueur.



Le complexe funéraire de Lavernose-Lacasse sera doté d'une chambre funéraire avec quatre salons de présentation, d'au moins six cases de réfrigération, d'une salle de préparation et d'un espace pour les mises en bière. Par ailleurs, un Parc Mémorial, un espace verdoyant aménagé, offrira aux familles différentes formes de mémorialisation au pied de rosiers, arbres ou dans un caveau à urnes.

Aujourd'hui ?

> L'enquête publique concernant la création et l'exploitation d'un complexe funéraire (crématorium et son site cinéraire + chambres funéraires) s'est déroulée du 14 janvier au 13 février de cette année.

Ainsi, 78 visiteurs ont consulté le dossier informatif et 9 personnes se sont entretenues avec le commissaire enquêteur. Maintenant le commissaire enquêteur a jusqu'au 14 mars pour rendre le rapport d'enquête.

> L'étape suivante sera le passage à la commission du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Cette instance de concertation et de conseil auprès du Préfet, a un rôle consultatif. Elle se réunira le 23 avril prochain.

> C'est à la suite de cette procédure que le Préfet se positionnera pour établir ou pas, l'arrêté autorisant la création et l'exploitation du complexe funéraire.